

RAPPORT N° 96/5-03
au Conseil Municipal

OBJET

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

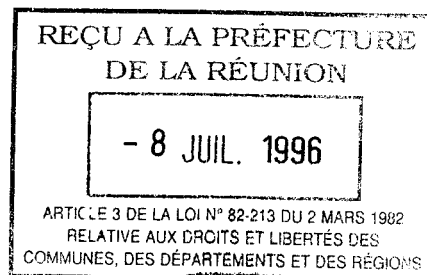
En application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce document qui sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes contient :

- 1) des indicateurs techniques (volumes produits et distribués, nombre de branchements, etc...) ;
- 2) des indicateurs financiers (dettes, annuités des emprunts, montant des travaux réalisés en 1995 et programmés en 1996) ;
- 3) le détail du prix de l'eau, ainsi que la présentation d'une facture semestrielle de 120 m3 calculée au 1er janvier 1995 et au 1er janvier 1996.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 96/5-03
du conseil municipal
en séance du vendredi 28 juin 1996**

OBJET

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Com-munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/5-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/ Finances ;

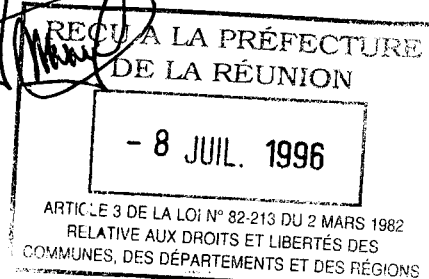
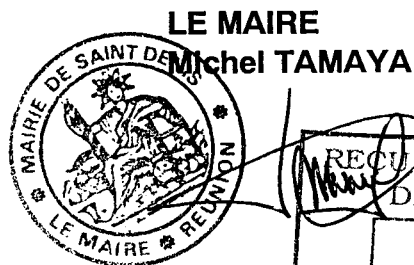
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE UNIQUE

Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- exercice 1995 -.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1996



Commune de Saint Denis



Service de distribution publique d'eau potable

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 1995

(Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement)

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 28 JUIN 1996



LE MAIRE

M. TAMAYA
M. TAMAYA
PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
- 8 JUIL. 1996
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

S O M M A I R E

I - Note liminaire

- 1 - Nature du service délégué
- 2 - Service relevant de la Ville
- 3 - Principales caractéristiques du service
- 4 - Prix total de l'eau et de l'assainissement

II - Indicateurs techniques

- 1 - Origine de l'eau
- 2 - Récapitulatifs des chiffres clés
- 3 - Evolution du nombre de clients
- 4 - Evolution des volumes mis en oeuvre
- 5 - Qualité de l'eau

III - Indicateurs financiers

- 1 - Tarifs de l'eau
- 2 - Factures type
- 3 - Autres indicateurs

I - Note liminaire

La Ville a confié à la CGE la gestion par affermage du service public de la distribution d'eau potable de Saint-Denis (contrat du 7 janvier 1991).

1 - Nature du service délégué

La CGE assure la production, le traitement, la distribution de l'eau potable. Elle est chargée de l'entretien de tous les ouvrages, et du renouvellement des matériels tournants et électromécaniques, des compteurs et des branchements.

La Compagnie établit la facturation de l'eau et gère les abonnements.

2 - Service relevant de la Ville

La Ville établit tous les ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau de la Ville (captages, adduction, traitement, distribution)

3 - Principales caractéristiques du service

- * 44 532 abonnés
- * 16 794 985 m³ facturés.
- * 37 réservoirs
- * 710 kms de réseau d'eau potable
- * les ressources gravitaires (captage des eaux superficielles) représentent 71 % de la production totale, et les ressources souterraines (puits et forages) 29 %

4 - Prix total de l'eau (eau + assainissement)

EAU

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995					
	M ³	Prix unitaire 1995	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Part du délégataire					
Prime fixe annuelle			142,42	138,00	3,20 %
Consommation	120	2,0450	245,40	238,80	2,76 %
Part de la Collectivité					
Consommation	90	0,6400	57,60	57,60	0,00 %
	30	0,9800	29,40	29,40	0,00 %
TVA à 2,1 %			9,97	9,74	2,38 %
Sous-total TTC "eau"			484,79	473,54	2,38 %
Soit le m3 TTC hors abonnement			2,83	2,77	2,03 %

ASSAINISSEMENT

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995					
	M ³	Prix unitaire 1995	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part du délégataire					
Abonnement annuel			0,00	0,00	
Consommation	120	1,0500	126,00	122,40	2,94 %
Part de la Collectivité					
Abonnement annuel			104,00	104,00	0,00 %
Consommation	120	0,5200	62,40	62,40	0,00 %
TVA à 2,1 %			6,14	6,06	1,25 %
Sous-total TTC "eau"			298,54	294,86	1,25 %
Soit le m3 TTC hors abonnement			1,60	1,57	1,95 %

TOTAL EAU + ASSAINISSEMENT

Facture d'un client ayant consommé 120 m ³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995			
	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
Part du délégataire	513,82	499,20	2,95%
Part de la Collectivité	253,40	253,40	0,00%
TVA à 2,1 %	16,11	15,80	
Total TTC	783,33	768,40	1,94%
Soit le m3 TTC	6,5278	6,4033	1,94%

II - Indicateurs techniques

1 - Origine de l'eau (en mètre cube par an)

	1992	1993	1994	1995
Ressources superficielles	16 351 521	16 326 234	17 513 218	17 865 713
Ressources souterraines	8 552 221	6 789 188	7 062 948	7 273 649
Total	24 903 742	23 115 422	24 576 166	25 139 362

Les principaux points de prélèvement sont les suivants :

- captage de la Rivière St-Denis
- captage de la Ravine du Chaudron
- Captage du Bras Guillaume
- Puits et forage du Chudron

2 - Récapitulatif des chiffres clés

	1992	1993	1994	1995
Nombre d'abonnés	41 091	42 401	43 692	44 532
Nombre d'habitants	121 999	121 999	121 999	121 999
Volumes distribués	24 606 911	22 799 803	24 319 090	24 878 161
Volumes consommés	17 002 550	17 128 530	16 542 629	16 794 985
Rendement du réseau	69 %	75 %	68 %	68 %

3 - Evolution du nombre d'usagers

	1992	1993	1994	1995
abonnés municipaux	457	411	478	505
abonnés assainissement 1)	11	27	26	23
abonnés domestiques	40 421	41 780	42 999	43 803
abonnés industriels	23	20	19	19
abonnés collectifs	49	48	46	49
abonnés maraîchers	130	115	124	133
Nombre d'abonnés	41 091	42 401	43 692	44 532

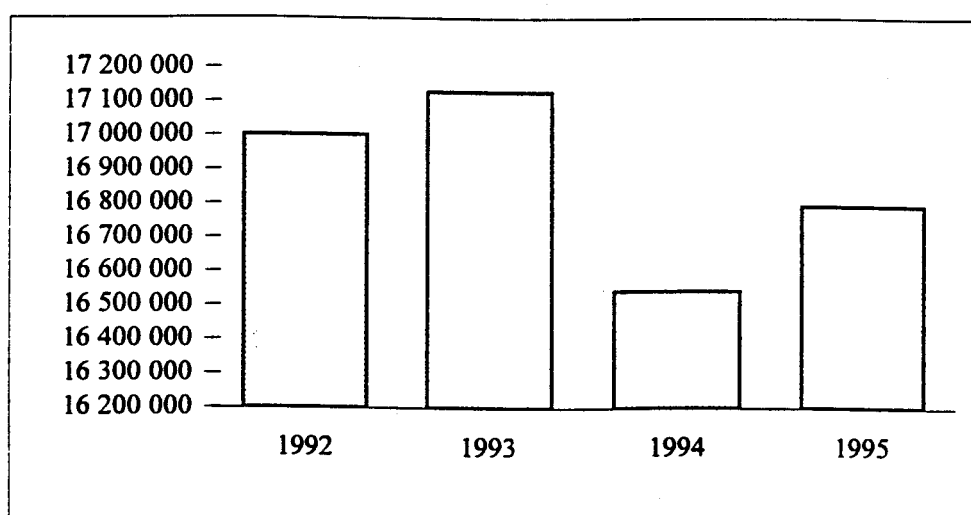
(1) Abonnements EAU souscrits par la CGE, délégataire du service d'assainissement pour le curage des canalisations du tout à l'égout.

4 - Evolution des volumes mis en oeuvre

4-1 Evolution des volumes

	1992	1993	1994	1995
Volumes produits	24 606 911	22 799 803	24 319 090	24 878 161
Volumes importés	0	0	0	0
Volumes exportés	0	0	0	0
Volumes distribués	24 606 911	22 799 803	24 319 090	24 878 161
Volumes consommés	17 002 550	17 128 530	16 542 629	16 794 985
Rendement du réseau	69 %	75 %	68 %	68 % (1)

(1) Moyenne Nationale : 70 %



Volumes consommés de la Commune

4-2 Répartition des volumes consommés

Commune de Saint-Denis

en m ³	1992	1993	1994	1995
Volumes municipaux	2 077 093	1 788 848	1 655 402	1 750 669
Volumes domestiques	12 834 296	13 084 121	12 944 036	13 007 823
Volumes industriels	686 097	675 145	509 684	494 260
Volumes collectifs	1 048 195	1 203 154	1 091 810	1 157 873
Volumes divers	356 869	377 262	341 697	384 360
Volumes consommés totaux	17 002 550	17 128 530	16 542 629	16 794 985
Consommation domestique unitaire (1)	317,5	313,2	301,0	(2) 297,0
Consommation moyenne unitaire (1)	413,8	404,0	378,6	377,1

(1) en m³/an :

(1) en m³/an :

(2) Moyenne nationale : 170 m³/an

5 - Qualité de l'eau

L'Eau consommée doit être "propre à la consommation"
(Code de la Santé Publique - article L19)

Pour répondre à cette demande, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- * la qualité organoleptique (3 paramètres)
- * la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (9 paramètres)
- * des substances indésirables (16 paramètres)
- * des substances toxiques (10 paramètres)
- * des pesticides et produits apparentés
- * la qualité microbiologique (4 paramètres)

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3 janvier 1989 et l'arrêté préfectoral n° 4257 du 1er décembre 1992. Les prélèvements sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (la D.D.A.S.S.).

	Nombre d'analyses DDASS	Analyses DDASS non conformes	Nombre d'analyses du délégataire	Analyses du délégataire non conformes
Analyses bactériologiques	313	3	5400 *	15 (chlore insuffisant)
Analyses physico-chimiques	313	0	27 **	0

* : teneur en chlore

** : analyses diverses

La DDASS considère ces résultats globalement bons. St-Denis demeure la 1ère ville de la Réunion en matière de qualité bactériologique.

III - Indicateurs financiers

1 - Tarifs

Les modalités de tarification en vigueur sur la commune de Saint-Denis sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. La tarification comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée par les abonnés.

XXXXXX
Tarif au 1er Janvier 1995

ALIMENTATION EN EAU
1,097246

K connu au 01/01 :

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité		
	prix de base	prix actualisé	Tous secteurs (sauf Montagne et Commune Prima)	Montagne	Commune Prima
Prime fixe / trimestre compteur: diam.=15mm branchement: diam.=20mm	32,45	35,605	0		0
Particuliers					
Consommation					
de 0 à 90 m ³ /semestre	1,8637 (*)	2,045 (*)	0,6400	0,6400	0,0000
de 91 à 180 m ³ /semestre	1,8637 (*)	2,045 (*)	0,9800	0,9800	0,0000
de 181 à 360 m ³ /semestre	1,8637	2,0450	2,0700	2,0700	2,0700
au delà de 360 m ³ /semestre	1,8637	2,0450	2,0700	3,2100	2,0700
Communaux					
Consommation	1,8637	2,0450	0,00	0,00	0,00
Maraichers					
Consommation	1,3046	1,4310	0,00	0,00	-
Industries alimentaires				(0,52 au delà de 2000m ³ /semestre)	
Consommation					
de 0 à 90 m ³ /semestre	1,6773	1,8400	0,6400	-	-
de 91 à 180 m ³ /semestre	1,6773	1,8400	0,9800	-	-
de 181 à 360 m ³ /semestre	1,6773	1,8400	2,0700	-	-
au delà de 360 m ³ /semestre	1,6773	1,8400	2,0700	-	-

(*) Commune Prima : 0 à 180 m³/semestre : 0 F

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)	0	Ministère de l'agriculture
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0	Agence de l'eau
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0	
Voies Navigables de France	0	Trésor public
TVA	2,1 %	

2 - Facture - Type

La facture ci-après représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m3.

Facture d'un client ayant consommé 120 m3 établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1995

	M3	Prix unitaire 1995	Montant 1995	Montant 1994	Evolution 1995/1994
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Part du délégataire			142,42	138,00	3,20 %
Prime fixe annuelle					
Consommation	120	2,0450	245,40	238,00	2,76 %
Part de la Collectivité					
Consommation	90	0,6400	57,60	57,60	0,00 %
	30	0,9800	29,40	29,40	0,00 %
TVA à 2,1 %			9,97	9,74	2,38 %
Sous-total TTC "eau"			484,79	473,54	2,38 %
Soit le m3 TTC hors abonnement			2,83	2,77	2,03 %

3 - Autres indicateurs financiers

3-1 Dette de la Commune

Voir tableau en annexe

3-2 Travaux réalisés et programmés

A) Les travaux réalisés pour un montant de 12 450 000 F ont concerné essentiellement :

- la réalisation d'un forage (Parc Urbain)
- le renforcement du réservoir Bellevue II (La BRETAGNE)
- le renforcement du refoulement Bellepierre/MONTAGNE (1ère tranche)
- le renforcement du refoulement MOULIN A VENT/MOUFIA
- le renforcement du réseau de distribution chemin de la Source à MOUFIA.
- le renforcement du réseau de distribution COUDERC/TOURMALINES (Bellepierre).

- le renforcement du réseau de distribution de commune PRIMA
- le renforcement du réseau de distribution BELLEPIERRE/PAVADE
- le renforcement du réseau de distribution BELLEVUE/MONTAUBAN (Bretagne).
- le renforcement du réseau de distribution du chemin des THUYAS (La BRETAGNE).
- le renforcement du réseau de distribution du chemin des THUYAS (La BRETAGNE).

B) Les travaux programmés sont :

- échéance 1996 : - renforcement du réseau de distribution de la rue Ste-Marie(centre ville).
- renforcement du réseau de distribution de l'allée BONNIER (centre ville)
- renforcement du réseau de distribution de la rue des Paniers (CAMELIAS)
- renforcement des réseaux primaires R.M. Bassin COUDERC (Bellepierre/brûlé).
- couverture canal d'adduction de la station de Bellepierre
- protection usine de traitement de Bellepierre (clôture)
- renforcement du refoulement Bellepierre/MONTAGNE (2ème tranche)
- réfection captage rivière St-Denis
- réalisation forage BRETAGNE/DOMENJOD
- équipement du forage du Parc Urbain
- extension du réseau de distribution collège de Bois de Nèfles.

BUDGET ANNEXE 1995 DE L'EAU

Etat de la dette

N° EMP. REAL.	ANNEE	OBJET	ORGANISME PRETEUR	DATE ECHEANCE	DUREE	TAUX	PERIO-DICITE	MONTANT	DETTE EN CAPITAL AU 31.12	AMORTISST DE L'ANNEE	INTERETS DE L'ANNEE	ANNUITES DE L'ANNEE
414	1979	Travaux adduction eau potable	C.D.C.	25.11.95	30	9,75	A	5 700 000,00	4 568 393,22	146 659,80	445 418,34	592 078,14
							TOTAL	5 700 000,00	4 568 393,22	146 659,80	445 418,34	592 078,14
311	1986	Travaux équip. global 1986	C.L.F.	25.07.95	15	9,50	A	3 849 600,00	2 434 031,83	260 529,11	231 233,02	491 762,13
318	1987	Renégociation dette 1987	C.L.F.	01.04.95	13	8,75	A	4 771 628,22	2 842 121,74	380 164,54	210 991,88	591 156,42
322	1987	Travaux équip. global 1987	C.L.F.	25.07.95	15	9,50	A	4 837 900,00	3 357 924,30	299 008,41	319 002,81	618 011,22
326	1988	Travaux équip. global 1988	C.L.F.	25.10.95	15	9,60	A	18 204 000,00	13 686 994,78	1 025 009,94	1 313 951,49	2 338 961,43
328	1989	Programme Investissement (acpte)	C.L.F.	25.02.95	15	9,20	A	13 988 800,00	11 170 723,69	728 269,77	1 027 706,58	1 755 976,35
527	1990	Renégociation dette 1990	C.L.F.	15.01.95	11	6,25	A	15 485 900,00	12 284 356,68	1 551 024,08	767 772,29	2 318 796,37
571	1991	Globalisation 1991	C.L.F.	éch. mult.	15	10,55	S	9 081 400,00	8 188 536,09	364 280,70	854 529,55	1 218 810,25
							TOTAL	70 219 228,22	53 964 689,11	4 608 286,55	4 725 187,62	9 333 474,17
425	1987	Investissement prêt global 4/85	C.E.P.R.	25.08.95	15	9,90	A	3 064 399,92	2 144 926,86	188 243,45	212 347,76	400 591,21
							TOTAL	3 064 399,92	2 144 926,86	188 243,45	212 347,76	400 591,21
582	1992	Globalisation CCCE 1992	C.F.D.	éch. mult.	12	10,36	A	4 000 000,00	3 333 333,60	333 333,20	335 579,52	668 912,72
							TOTAL	4 000 000,00	3 333 333,60	333 333,20	335 579,52	668 912,72
							TOTAL GENERAL	82 983 628,14	64 011 342,79	5 276 523,00	5 718 533,24	10 995 056,24